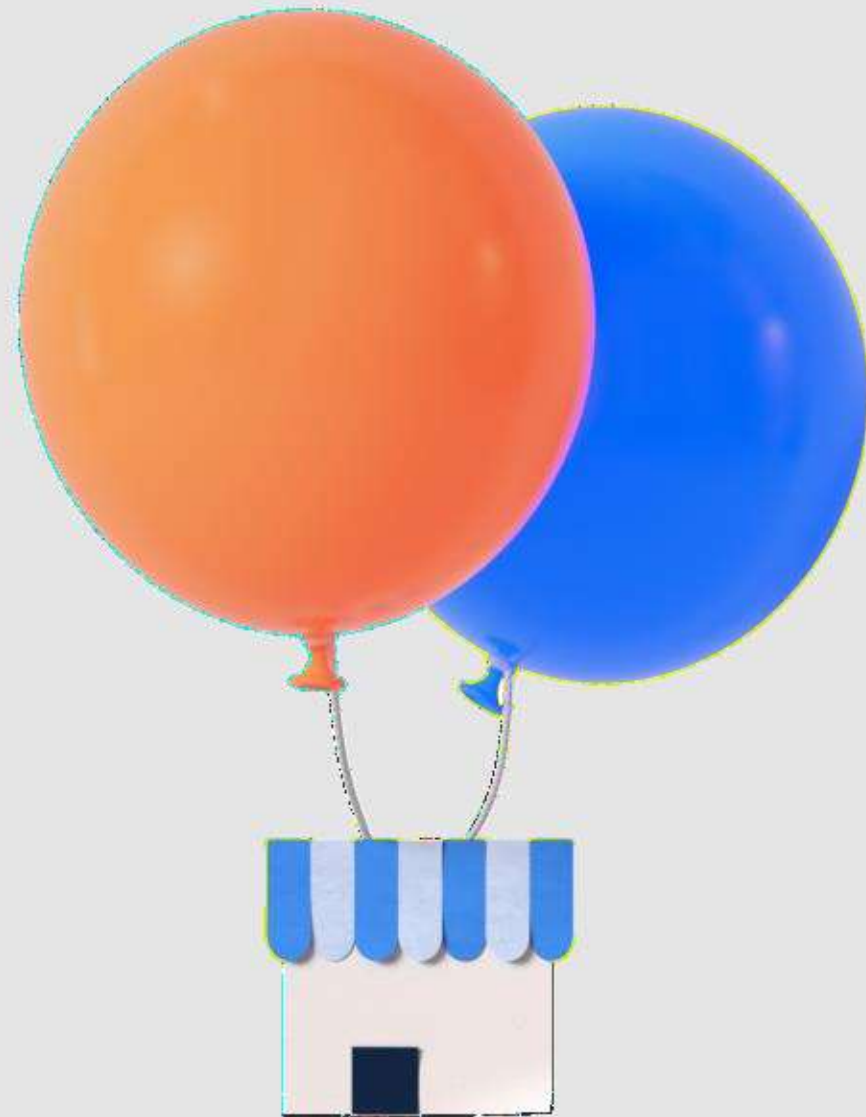

Cegid HR

Egalité Femmes/Hommes

XELIANS ARCHIVAGE
Villeneuve La Garenne
2021

01/03/2022 13:59





Cegid HR Egalité Femmes/Hommes

Chère Cliente, Cher Client,

Vous trouverez, ci-dessous, votre Index Egalité Femmes/Hommes, calculé à partir des données transmises. Ce rapport comprend les 5 indicateurs et l'Index

Les 5 indicateurs :

- Ecart de rémunération entre H/F par âge et CSP (40 points)
- Ecart de répartition des augmentations individuelles entre H/F (20 points)
- Ecart de répartition des promotions entre H/F (15 points)
- % des salariées ayant bénéficié d'une augmentation au retour de congés maternité (15 points)
- Nombre de femmes parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations (10 points)

L'index sera égal à la somme des résultats des 5 indicateurs

Ces éléments vous serviront à communiquer auprès de votre CSE, à publier l'Index sur votre site Internet et à renseigner les informations demandées par les Services du Ministère du Travail (la DIRECCTE).

Périmètre retenu pour le calcul des indicateurs :

- Raison sociale de l'entreprise : **XELIANS ARCHIVAGE VILLENEUVE LA GARENNE**
- Numéro SIREN de l'entreprise : **324847094**
- La période de référence pour le calcul des indicateurs : **du 01/01/2021 au 31/12/2021**
- L'effectif (nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs) : **489**

Cegid vous remercie de votre confiance

1- Indicateur d'écart de rémunération

Catégories de postes équivalents : 3

Seuil de pertinence associé : 5%

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	tranche d'âge	rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		écart de rémunération moyenne	nombre de salariés		validité du groupe (1=où,0=non)	effectifs valides (groupes pris en compte)	écart pondéré
		femmes	hommes		femmes	hommes			
Employés	moins de 30 ans	24829	22159	-12 %	14	19	1	33	-0.5 %
	de 30 à 39 ans	24401	24120	-1.2 %	26	64	1	90	0 %
	de 40 à 49 ans	25337	25890	2.1 %	34	89	1	123	0 %
	50 ans et plus	25113	26841	6.4 %	26	78	1	104	0.32 %
Ingénieurs et Cadres	de 30 à 39 ans	52238	53038	1.5 %	10	18	1	28	0 %
	de 40 à 49 ans	54169	54717	1 %	9	21	1	30	0 %
	50 ans et plus	47565	64499	26.3 %	10	31	1	41	1.88 %

1- Indicateur d'écart de rémunération

Catégories de postes équivalents : 3

Seuil de pertinence associé : 5%

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	tranche d'âge	rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		écart de rémunération moyenne	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui,0=non)	effectifs valides (groupes pris en compte)	écart pondéré
		femmes	hommes		femmes	hommes			
Techniciens et Agents de Maîtrise	de 40 à 49 ans	35104	34056	-3.1 %	4	10	1	14	0 %
ensemble des salariés					133	330		463	1.7 %

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

1

Les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

indicateur d'écart de rémunération (%) :

1.7

Un écart de rémunération est constaté en faveur des hommes.

note obtenue sur 40 :

38

2- indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	taux d'augmentation (proportion de salariés augmentés)		écart de taux d'augmentation	nombre de salariés		validité du groupe (1=ooui,0=non)	effectifs valides (groupes pris en compte)	écart pondéré
	femmes	hommes		femmes	hommes			
Employés	17 %	7.6 %	-9.4 %	100	250	1	350	-7.25 %
Ingénieurs et Cadres	12.5 %	6.9 %	-5.6 %	32	72	1	104	-1.27 %
Techniciens et Agents de Maîtrise	16.7 %	0 %	-16.7 %	6	29	1	35	0 %
ensemble des salariés				138	351		489	-8.52 %

indicateur calculable (1=ooui, 0=non) :

1

Il y a eu des augmentations et les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

indicateur d'écart d'augmentations
(points de %) :

8.5

Un écart d'augmentations est constaté en faveur des femmes.

note obtenue sur 20 :

20

3- indicateur d'écart de taux de promotions

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	taux de promotion (proportion de salariés promus)		écart de taux de promotion	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui,0=non)	effectifs valides (groupes pris en compte)	écart pondéré
	femmes	hommes		femmes	hommes			
Employés	0 %	0 %	0 %	100	250	1	350	0 %
Ingénieurs et Cadres	3.1 %	1.4 %	-1.7 %	32	72	1	104	-0.4 %
Techniciens et Agents de Maîtrise	0 %	0 %	0 %	6	29	1	35	0 %
ensemble des salariés	0.7 %	0.3 %	-0.4 %	138	351		489	-0.4 %

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

1

Il y a eu des promotions et les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

indicateur d'écart de promotions (points de %) :

0.4

Un écart de promotions est constaté en faveur des femmes.

note obtenue sur 15 :

15

4- pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

	nombre de salariés de retour de congé maternité/adoption		pourcentage de salariés augmentés
	total	augmentées	
ensemble des salariés	0	0	0 %

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

Il n'y a pas eu de retour de congé maternité avec augmentation pendant ce congé.

indicateur de pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité (%) :

note obtenue sur 15 :

5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

	Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations			nombre de salariés du sexe sous-représenté
	femmes	hommes	ensemble	
ensemble des salariés	1	9	10	1

indicateur du nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations :

Les femmes sont sous-représentées parmi les salariés les mieux rémunérés.

note obtenue sur 10 :

Calcul de l'index d'égalité professionnelle Femmes/Hommes

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- Indicateur d'écart de rémunération	1	1.7	38	40	40
2- indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles	1	8.5	20	20	20
3- indicateur d'écart de taux de promotions	1	0.4	15	15	15
4- pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	0	INCALCULABLE	0	0	0
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	1	0	10	10
Total des indicateurs calculables			73		85
INDEX (sur 100 points)			86		100

Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité.